

**cfdt**  
**syndicalisme**

FÉDÉRATION GÉNÉRALE DE LA MÉTALLURGIE

bulletin du militant



**LIBERTÉ !**

La liberté est indivisible et rien ne saurait justifier qu'elle soit placée sous quelque joug que ce soit. Partant de ce principe, la C.F.D.T. réagit vivement, avec tous les moyens — parfois modestes — dont elle dispose chaque fois que les libertés sont bafouées.

Réaction vigoureuse, disions-nous, lorsque le droit syndical est piétiné, lorsque se fait entendre le bruit sinistre des bottes des dictatures militaires fascistes d'Amérique Latine, lorsque les asiles psychiatriques d'U.R.S.S. se remplissent de « dissidents », lorsque la terreur s'installe au Cambodge, lorsque le peuple noir Sud Africain subit l'apartheid.

Et de même lorsque les troupes soviétiques, employant des prétextes fallacieux, envahissent l'Afghanistan et imposent leur modèle aux peuples de ce pays d'Asie Centrale, la C.F.D.T. condamne sans appel cette invasion guerrière qui se drapait dans les thèses de l'internationalisme prolétarien. Quelle utilisation abusive pour justifier l'avance des chars russes et le martyre du peuple afghan... une utilisation hélas reprise à son compte par le Parti Communiste Français qui voit dans cette affaire « une victoire contre l'impérialisme ». Simple aveuglement ? Quant à la C.G.T., qui pour une fois a connu une large contestation dans ses rangs, sa position reste ambiguë puisqu'elle n'approuve ni ne condamne !

**NE PLUS ATTENDRE...**

« Aucune trêve pour l'action ! » titrions-nous dans un précédent numéro, alors que de nombreuses luttes se déroulaient à la mi-décembre. Or, force est bien de constater qu'il y a bien eu cette fameuse « trêve des confiseurs », le nombre d'actions porté à notre connaissance ces jours derniers ayant considérablement chuté.

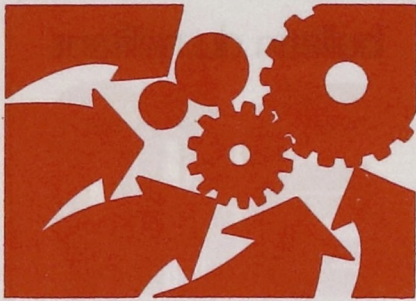
Mais si trêve il y a, elle devrait être de courte durée : car au vu de statistiques récentes (augmentation du nombre de chômeurs, baisse du pouvoir d'achat, stagnation de la durée du travail...) les métallos ne sauraient plus longtemps attendre pour se mobiliser, se battre avec la C.F.D.T., comme l'ont fait des milliers, souvent avec succès, au cours du dernier trimestre 1979. Cette vague revendicative avait permis des résultats, notamment en matière de garantie du pouvoir d'achat et de réduction du temps de travail, mais aussi pesé sur les négociations engagées avec l'U.I.M.M. : il ne faut pas laisser éteindre la braise !

« Ne plus attendre » s'impose également lorsqu'on voit le C.N.P.F.

refuser toute réduction de la durée du travail, lorsque l'ensemble du patronat semble bien disposé à placer à nouveau l'année 1980 sous le signe de l'austérité plus ou moins musclée ! Nous devons continuer nos efforts sur les trois objectifs prioritaires fixés (réduction du temps de travail, garantie du pouvoir d'achat avec progression plus rapide des bas salaires, droit d'expression des travailleurs), en popularisant notre démarche de façon à rallier le plus grand nombre de travailleurs dans une lutte massive et unitaire.

Enfin nous terminerons en rappelant quelques tâches qui ne sauraient non plus attendre : apurement des comptes 1979 en matière de cotisations, mise en route du collectage 1980 avec perspective de développement de l'organisation, campagne d'abonnements 1980... Autant d'activités qui font partie intégrante de notre action syndicale et favorisent son ampleur et son efficacité.





AIR-ÉQUIPEMENT (Asnières - région parisienne)

## POUVOIR D'ACHAT MAINTENU EN 1979

Air-Equipement Asnières : un établissement de 1 000 salariés, dépendant du trust D.B.A. (Ducellier - Bendix - Air-Equipement). Un conflit, dont relation suit, s'est déroulé en septembre-octobre.

Après une baisse de charge liée aux méventes initiales de Concorde et Airbus et à une stagnation du « militaire », les carnets de commandes se sont reconstitués durant 78 et surtout 79 (vente d'Airbus et d'hélicoptères). La direction D.B.A. a profité de la période de faiblesse du plan de charge pour restructurer son outil industriel : plan de liquidation de la partie aéronautique de l'usine de Blois (162 licenciements dont 12 délégués), chômage partiel (pendant près de deux ans l'horaire hebdomadaire a été ramené à 37 heures 30).

### Unité d'action avec qui ?

A l'issue d'Asnières où est concentré l'essentiel de l'activité aéronautique du trust, au redressement du plan de charge correspond une nouvelle possibilité de mobilisation du personnel.

La C.G.T. mettant à profit sa semaine d'action nationale de septembre, cherche d'abord une alliance avec la C.G.C. Pour les travailleurs il apparaît que l'action ne peut se développer avec des chances de succès que si la C.F.D.T. y participe.

Les revendications initiales de la C.G.T./C.G.C. étaient :

- 200 F en acompte sur la politique des salaires ;
- garantie du pouvoir d'achat et revalorisation des bas salaires.

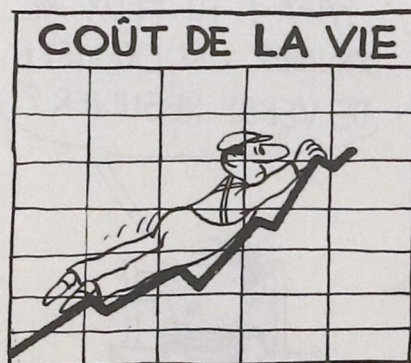
La C.F.D.T. accepte ces revendications en critiquant toutefois le premier

point (particulièrement la conception « acompte »).

### La C.F.D.T. prend l'initiative

La C.F.D.T. est particulièrement active dans les réunions de secteur, les A.G. et sur la détermination des formes d'actions (2 heures tournantes de grève quotidienne en bloquant les secteurs clés) en prenant un grand soin à souligner les points forts et faibles de l'action et ceci de façon systématique. La manifestation dans les bureaux de la direction, dans les secteurs imparfaitement mobilisés se fait régulièrement avec des formes particulièrement actives et... bruyantes, ce qui fait que vers la fin octobre c'est environ 80 % du personnel, cadres compris, qui sont dans l'action. La direction lâche une première fois 3,15 % au mois d'octobre puis 3,15 % pour le mois de décembre, ce qui correspond pour l'essentiel à la garantie du pouvoir d'achat pour 79.

Après ce recul, la C.F.D.T. prend l'initiative de se battre pour une somme uniforme de 200 F qui a l'avantage de prendre en compte le retard et de se transformer après quelques mois en **progression du pouvoir d'achat.**



PELOUSH

Cela est accepté par la C.G.T. et la C.G.C., ce qui permet un renforcement de l'action. Après la décision de l'inter-

syndicale d'occuper l'usine, la direction négocie aussitôt : prime importante en novembre pour tous (mais hiérarchisée).

### Quels acquis ?

Les deux augmentations successives de 3,15 % au 1<sup>er</sup> octobre et au 1<sup>er</sup> décembre ont porté à 11,25 % le total des augmentations générales pour l'année, soit approximativement le maintien du pouvoir d'achat du salaire mensuel brut par rapport à l'indice INSEE. A cette augmentation générale s'est ajoutée en novembre une prime variant de 750 F (coeff. 140) à 1 775 F (coeff. 365). L'ensemble des bas salaires a été revalorisé d'environ 1 %.

Ces résultats sont à apprécier par rapport à la politique salariale globale D.B.A. : augmentations générales de 2 % en avril 79, de 2,5 % au 1<sup>er</sup> juillet, 2 % au 1<sup>er</sup> octobre, 3 % au 1<sup>er</sup> janvier 1980. L'action à Asnières a permis de débloquer cette situation.

Cette lutte présente des côtés positifs dont le plus important a été la capacité du personnel de se mobiliser, d'élargir la lutte à l'ensemble des secteurs de l'entreprise, de faire reculer la direction et à casser l'intransigeance qu'elle affichait depuis de longs mois.

La C.F.D.T. a pris soin de préciser qu'obtenir la garantie du pouvoir d'achat (base INSEE) était un minimum en deça duquel elle ne pouvait aller. Elle a fait prendre en compte par la direction les pertes accumulées depuis le début de l'année, pertes compensées sous forme de prime.

L'obtention d'une négociation sur la politique des salaires 80, dès décembre 79, met l'ensemble du personnel en meilleure position pour parer aux mauvais coups que la direction essaiera de porter pour reconquérir ce qu'elle a cédé. La C.F.D.T. juge le relèvement des bas salaires de l'ordre de 1 % comme insuffisant et souhaite que la lutte soit poursuivie sur la réduction des inégalités.

## D'ICI... ET D'AILLEURS...

### ● UNELEC (filiale Alsthom) Beaucourt (Territoire de Belfort)

Nous avons signalé en son temps que la direction d'UNELEC Beaucourt avait décidé de réduire la prime de fin d'année au prorata des jours d'absence, y compris pour faits de grève. Une action, allant jusqu'à l'occupation de certains ateliers, avait été organisée contre cette décision et finalement la direction avait limité l'abattement prévu, un abattement qui faisant figure de vengeance du groupe Alsthom quelques jours après l'issue du conflit dans l'usine voisine de Belfort !

Ces jours-ci, sur plainte d'un salarié, le tribunal de Belfort a jugé illégal cet abattement pour fait de grève. La section C.F.D.T. engage tous les travailleurs concernés à engager une procédure contre la direction si celle-ci s'obstine dans son refus de verser l'intégralité de la prime de fin d'année.

### ● R.V.I. (ex. Berliet) Vénissieux (Rhône)

On se souvient que le Ministre du Travail, (malgré l'avis contraire du C.E. et de l'inspecteur du travail) avait autorisé le licenciement de 4 délégués (1 C.F.D.T., 3 C.G.T.) sur 6 réclamés par la direction (2 C.F.D.T., 4 C.G.T.) et cela suite à une occupation des bureaux de la direction il y a quelques mois.

Suite à cette décision ministérielle, l'action avait été engagée par la C.F.D.T. et la C.G.T. pour s'opposer aux licenciements et obtenir la satisfaction des revendications en suspens, à l'origine d'ailleurs du premier conflit : une action assez massive, parfois spectaculaire (occupation de la gare de Lyon-Peyrache - **notre photo**), mais se heurtant à des difficultés unitaires, la C.G.T. voulant surtout en faire

une action de dénonciation et « oubliant » les revendications initiales ; notamment la réduction du temps de travail...

C'est avec intérêt que nous enregistrons un arrêt du Tribunal Administratif qui casse la décision ministérielle d'autoriser le licenciement du délégué C.F.D.T.

### ● Communiqué commun F.G.M. - C.F.D.T. et SVENSKA METALL (syndicat de la métallurgie suédoise)

Pour la seconde fois, les 9, 10 et 11 janvier 1980, SVENSKA METALL et la F.G.M. - C.F.D.T. ont examiné en commun l'évolution de l'industrie automobile dans le monde.

Les enjeux des années 80, mondialisation des marchés, influence des grandes multinationales non européennes, évolutions technologiques ainsi que leurs conséquences sur l'emploi, les conditions de vie et de travail préoccupent nos deux organisations.

Les efforts d'association exprimés par RENAULT et VOLVO pour résister à l'offensive des multinationales dominantes doivent prendre en compte les problèmes sociaux posés.

Les deux organisations insistent sur la nécessité de garantir l'emploi et les conditions de travail.

Après avoir échangé les informations obtenues... nos deux organisations se proposent de poursuivre leur action pour obtenir les garanties nécessaires pour les travailleurs concernés par les rationalisations des productions, les évolutions technologiques, etc.

La F.G.M.-C.F.D.T. et SVENSKA METALL décident de renforcer leurs relations communes au niveau des deux entreprises.



## échos

### LES CHIFFRES PARLENT !

#### ● Pouvoir d'achat ouvrier en baisse

Selon une enquête du Ministère du Travail (qui prend en compte le dernier trimestre 1978 et les trois premiers trimestres 1979), le pouvoir d'achat du revenu mensuel net des ouvriers a baissé, pendant ces 12 derniers mois, de 0,1 % à 3,9 % selon les régions et la situation de famille.

Ainsi une étude officielle statistique avoue une régression du pouvoir d'achat ! Comment est calculée cette évolution du revenu mensuel net : l'indice retenu tient compte comparativement de l'évolution du taux de salaire horaire des ouvriers avec l'évolution du coût de la vie (indice INSEE), de la réduction moyenne de la durée du travail, de l'augmentation des cotisations sociales et de la pression fiscale (impôts sur le revenu) et enfin de l'évolution des prestations familiales.

#### ● Plafond Sécurité sociale

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1980, le « plafond » Sécurité sociale est relevé de 12,08 %, ce qui donne 5 010 F par mois (60 120 F par an).

Comme indiqué ci-dessus, la cotisation « assurance maladie » de 5,50 % à la charge du salarié est entièrement déplafonnée (prélèvement sur l'ensemble du salaire). Par contre, la cotisation « assurance vieillesse » égale à 4,70 % continue à être prélevée seulement sur la partie plafonnée du salaire mensuel brut.

Le relèvement du « plafond » Sécurité sociale a pour effet une revalorisation des indemnités journalières maximales d'assurances maladie :

● indemnité journalière ordinaire (1/720<sup>e</sup> du plafond annuel), 83,50 F au lieu de 74,50 F en 1979 ;

● indemnité journalière majorée (3 enfants à charge, après le 31<sup>e</sup> jour d'arrêt : 1/540<sup>e</sup> du plafond annuel), 111,33 F au lieu de 99,33 F en 1979.

Par ailleurs, l'indemnité journalière maximale d'assurance maternité (1/400<sup>e</sup> du plafond annuel) passe à 150,30 F au lieu de 134,10 F en 1979...







## INÉGALITÉS AUX U.S.A... ET EN FRANCE ?

Nous avons tiré cette information d'un bulletin de l'UAW (Syndicat américain de l'automobile), ce tableau était accompagné d'un extrait de l'intervention de Doug Fraser, Président de l'UAW.

« Comment les travailleurs américains pourraient-ils dire qu'un système est juste quand ils lisent dans les journaux que les dirigeants des entreprises de l'automobile ont gagné en 1978 pour certains 1 million de dollars, alors que dans le même temps des travailleurs sont dans la pauvreté et que nous devons essayer de leur obtenir des bons d'alimentation ».

Ce tableau parle plus que des discours sur les inégalités. Mais il n'y a pas qu'aux Etats-Unis que ce scandale existe. En France par exemple, connaissez-vous les salaires et revenus des dirigeants de vos entreprises ?

### COMBIEN ONT GAGNE LES PATRONS DE L'AUTOMOBILE EN 1978 ?

| COMPANY        | Ford  |   | GM GENERAL MOTORS  |   | CHRYSLER  |   |
|----------------|---|---|--|---|---|---|
|                | Président   | Directeur   | Président  | Directeur   | Président   | Directeur   |
|                |  |  |  |  |  |  |
|                | Henry Ford 2d   | Phillip Caldwell  | Thomas A. Murphy   | Elliot M. Estes   | John J. Riccardo  | Eugene A. Cafiero   |
| SALAIRE        | 1567500 <sup>F</sup>  | 1504800 <sup>F</sup>  | 1463000 <sup>F</sup>   | 1254000 <sup>F</sup>  | 1435408 <sup>F</sup>  | 1289233 <sup>F</sup>  |
| AUTRES REVENUS | 2851053 <sup>F</sup>  | 2842935 <sup>F</sup>  | 2612500 <sup>F</sup>   | 2612500 <sup>F</sup>  | 70190 <sup>F</sup>  | 63222 <sup>F</sup>  |
| TOTAL          | 4418553 <sup>F</sup>  | 4347735 <sup>F</sup>  | 4075500 <sup>F</sup>   | 3866500 <sup>F</sup>  | 1505598 <sup>F</sup>  | 1352456 <sup>F</sup>  |

Note: On Nov. 2, 1978 Lee A. Iacocca, former president of Ford, was named president of Chrysler and received a \$1.5 million bonus for joining the company in addition to a salary of \$60,000 a month. Eugene A. Cafiero was made vice chairman of Chrysler at that time, but resigned March 1, 1979.

Au taux moyen fin 1978 de 4,18 Francs pour 1 dollar.

## EN BREF EN BREF EN BREF

### AUX RETARDATAIRES

Avec ce numéro se terminent les abonnements 1979 au Bulletin du Militant (et à Syndicalisme, édition fédérale métallurgie).

Toutefois, le Bulletin du Militant Mensuel de janvier (nouvelle formule) sera envoyé à la fois aux abonnés 1979 et aux abonnés 1980 (dont les abonnements seront parvenus à la F.G.M. avant le 20 janvier). Au-delà, le prochain B.M. Hebdo (n° 175) et Syndicalisme Hebdo correspondant seront expédiés aux seuls abonnés 1980, car il est impératif de travailler à partir du nouveau fichier dès fin janvier.

Pour éviter toute interruption dans vos abonnements, il est donc urgent de souscrire ceux-ci, par retour du courrier, pour l'année 1980. Il faut compter en effet, de 8 à 10 jours entre le moment où vous postez votre courrier et le moment où vos abonnements sont enregistrés (et les bandes adresse écrites et transmises à notre imprimerie).

Nous lançons donc un appel à tous les retardataires : faites vite !

Aux responsables de sections syndicales le soin de remplir les bulletins adéquats et de nous les faire parvenir.

Aux responsables de syndicats le soin de vérifier que toutes les sections sont abonnées.

A tous, la responsabilité de tout mettre en œuvre pour atteindre l'objectif d'un abonnement pour chaque militant élu ou désigné.

Enfin, nous mettons à profit cet appel pour demander aux sections syndicales et syndicats de nous faire parvenir toute information susceptible de figurer dans nos colonnes.

### sommaire

- Liberté ! 1
- Aucune trêve 1
- Le conflit d'Air-Equipement 2
- Les chiffres parlent 3
- Flagrantes inégalités 4

#### SYNDICALISME C.F.D.T.

26, rue de Montholon  
75349 Paris Cedex 09  
CPPAP N° 718 D 73

#### Directeur de la Publication

Pierre HUREAU

#### Composition et Impression

Est-Imprimerie  
ZAC Tournebride  
57160 MOULINS-LÈS-METZ